

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Date convocation : 2 septembre 2020

Date affichage : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 20h00 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis OPSOMER, maire.

Étaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, FOURÉ Léa, LAMANÉ Michèle, LELONG Marie-Line, MACRET Virginie, TAVERNIER Mélissa
MM. : OPSOMER Denis, de CAFFARELLI Christian, MERCIER Sylvain, NUNC Willy

Absents excusés : M. CLEMENT Jean-Pierre représenté par NUNC Willy et LEJEUNE Jean-Claude représenté par ELOY Angélique,

Secrétaire de séance : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du Conseil municipal du 22 juillet**
- **Délibération pour le financement des travaux de la toiture de l'école,**
- **Utilisation salle des fêtes,**
- **Diagnostic PMR bâtiments communaux,**
- **Possibilité de demander une caution solidaire pour les baux des logements communaux**
- **Renouvellement de trois baux communaux,**
- **Projets numériques : application smartphone, site web, signature électronique, remplacement PC mairie...**
- **Délibération pour dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs,**
- **Groupes de travail CCALN – candidatures des conseillers.**
- **Accord circuit équestre,**
- **Questions diverses**

PREAMBULE

Avant de traiter de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'audience du Tribunal Administratif qui a eu lieu le 3 septembre 2020 concernant les résultats de l'élection municipale. Le Tribunal Administratif transmettra sa décision dans les quinze jours de l'audience.

TOITURE ECOLE

Une délibération a été prise le 22 juillet 2020 concernant les travaux sur la toiture de l'école donnant pouvoir au maire notamment de rechercher des subventions pour financer ces travaux d'un montant hors taxe de 10.005,42 hors taxes.

Nous avons pu obtenir du Conseil Départemental une subvention de 30% des travaux hors taxes soit 3000,00 euros et de la Préfecture au titre de la DETR une subvention de 35% des travaux hors taxes soit 3502,00 euros.

A la demande de la Préfecture, nous devons délibérer sur l'obtention de ces subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne pouvoir au maire pour obtenir les subventions suivantes :

- Auprès du Conseil Départemental, une subvention de 30% des travaux hors taxes soit 3000 euros
- Auprès de la Préfecture au titre de la DETR, une subvention de 35% des travaux hors taxes soit 3502 euros.

Reste à la charge de la commune, 35% des travaux hors taxes, soit 3503.42 €

ASSOCIATIONS – ACCOMPAGNEMENT - UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Il est proposé d'accorder l'utilisation de la salle des fêtes aux associations de la commune de façon totalement gratuite. La limite d'une utilisation par an est supprimée.

Les associations ne seront pas prioritaires par rapport aux autres demandes pour la réservation de la salle des fêtes : « premier arrivé, premier servi ».

En ce qui concerne le stade, il pourra être utilisé par les associations en concertation avec la commune.

Impressions : Le matériel d'impression de la commune pourra être utilisé par les associations pour l'impression de flyers.

Local spécifique – L'AFL demande à disposer d'un local à la proximité de la salle des fêtes pour entreposer divers matériels. La commune souhaite attendre la remise de l'étude « P.M.R » (accès aux personnes à mobilité réduite) avant de prendre une décision.

Fête de Noël – Spectacle de Noël : Il faut voir s'il est possible d'organiser ces manifestations tout en respectant les consignes sanitaires. Il peut être envisagé une autre formule (ex : Père Noël à domicile...)

La commission animation des fêtes se réunira le 23 septembre à 20 h pour décider.

Réservations particulières de la salle des fêtes : l'occupation de la salle des fêtes a été accordée :
- à la chorale les Voix de Noye chaque lundi soir ; en échange la chorale accordera un concert gratuit.

- pour une réunion publique politique pour les sénatoriales le 17 septembre 2020.

- pour l'assemblée générale du Souvenir Français le 24 octobre en fin d'après-midi.

DIAGNOSTIC PMR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments concernés sont la mairie, l'école, l'église, la bibliothèque, la salle des fêtes et la salle des sports.

Un diagnostic doit être établi. Des devis ont été demandés auprès de deux sociétés : APAVE et SOCOTEC.

APAVE : 1428 €

SOCOTEC : 2748 € + chiffrage des travaux PMR 1536 € = 4284 €

Le maire propose de choisir l'entreprise la « mieux disante », d'autant que le contact a été meilleur et que le chiffrage des travaux n'est pas utile puisqu'il faudra de toute façon demander des devis, donc double dépense.

Il est souhaitable d'obtenir ensuite les devis de travaux au plus vite, afin de décider avant la fin d'année des entreprises retenues et pour demander des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'APAVE et donne tous pouvoirs au maire afin de faire procéder au diagnostic et pour demander des devis de travaux au plus vite.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Baux à renouveler : trois baux sont à renouveler pour une durée de trois ans :

Monsieur VANDENBERGHE et Madame ZAZZALI, rue d'Hainneville,

Monsieur et Madame KESTELOOT, rue du château

Monsieur et Madame DAILLY, rue d'Hainneville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de renouveler ces baux.

Demande d'agrandissement : Monsieur VANDENBERGHE et Madame ZAZZALI, suite à la naissance d'un nouvel enfant, ont demandé d'aménager une chambre supplémentaire. La pièce qu'ils souhaitent transformer n'a pas d'ouverture sur l'extérieur, il faut traverser une chambre existante pour y accéder. Ce n'est pas fonctionnel. Procéder à de tels travaux n'est pas intéressant et n'apporte pas de plus-value au logement. Il faudrait appliquer une augmentation de loyer, lequel deviendrait trop important.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

Possibilité de garantir les nouveaux baux : Les baux d'habitation de la commune ne comportent pas de garantie extérieure en cas de non paiement par les locataires.

Le maire envisage donc de prévoir, pour les futurs baux, de demander une caution solidaire au paiement des loyers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 voix contre de demander une caution solidaire dans les baux d'habitation à venir.

COMMUNICATION

« Votre commune dans la poche ! » - L'idée est de souscrire à un service applicatif payant pour la commune et gratuit pour les administrés permettant les notifications d'informations sur la vie de la commune et bien plus encore.

Ce support de communication est un complément aux informations par flyers et Trait d'Union, il ne les remplace pas.

Durant l'été, des échanges ont eu lieu avec les fournisseurs et entre les membres de la commission communication sur les solutions Panneapocket, Intramuros et MyMairie.

Une étude comparative a été établie. Il en résulte que IntraMuros et MyMairie sont ex aequo.

Toutefois, bonus pour IntraMuros : le coût est de 240€ HT/an (plus intéressant que MyMairie) et un rapprochement est en cours avec l'offre de services de Somme Numérique.

L'offre de IntraMuros comporte un kit de communication. Une formation peut être envisagée.

Le Maire propose donc de retenir l'offre de IntraMuros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre d'IntraMuros et donne tous pouvoirs au maire et à Monsieur Sylvain MERCIER, adjoint chargé de la communication pour faire le nécessaire auprès du fournisseur afin de mettre en place ce service.

Remplacement PC mairie

Actuellement un PC est utilisé en mairie pour la gestion financière, le suivi d'activité des agents, le cadastre, etc...

Ce PC est obsolète, non sauvegardé et soumis au risque de la panne matérielle.

Un devis a été réalisé chez AMBRE Informatique, éditeur du logiciel de gestion financière et prenant en charge la réinstallation de tous les outils dans le cadre du remplacement pour un montant de 2008.80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de AMBRE Informatique pour un montant de 2008.80 € HT incluant le nouveau matériel, la configuration double écran, pack Office et antivirus et réinstallation des logiciels.

Sauvegarde des données

Les données du PC de la mairie ne sont pas sauvegardées automatiquement. Il y a un risque de perte de données.

Somme Numérique propose un service de sauvegarde automatique des données vitales, transparent pour les collectivités (sauvegarde en centre de données sur Amiens).

Conditions :

1^{er} niveau de sauvegarde : 20 Go de données

Outil de restauration en cas de pertes de données

520 € HT la première année (100€ frais d'accès au service), 420 € HT/an ensuite, engagement 1 an.

Le maire propose d'accepter ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Somme Numérique et donne tous pouvoirs au maire et à Monsieur Sylvain MERCIER, adjoint chargé à la communication afin de mettre en place la sauvegarde des données.

Acte au contrôle de légalité - Signature électronique :

Le contrôle de légalité est la procédure par laquelle la préfecture s'assure de la conformité à la loi des actes pris par la commune.

Somme Numérique offre la possibilité de mettre en place une transmission électronique pour cette procédure entre la commune et la préfecture : convention à passer avec la préfecture, acquisition d'un certificat électronique sur clé USB.

Coût à l'année : uniquement pour la signature électronique : 104 € HT la première année, 54€ HT les suivantes.

La signature électronique permet également de transmettre directement à la Trésorerie les bordereaux de titres et mandats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Somme Numérique et donne tous pouvoirs au maire et à Monsieur Sylvain MERCIER, adjoint chargé à la communication afin de mettre en place la signature électronique pour les transmissions à la Préfecture et à la Trésorerie.

Site internet

La commune disposait d'un site internet. Celui-ci, n'étant plus maintenu, n'a pas été renouvelé. Nous pouvons obtenir l'hébergement d'un nouveau site et la gestion du nom de domaine gratuits via Somme Numérique.

Une formation d'une demi-journée à WORDPRESS est obligatoire (200 € HT).

La mise en place du site se fait par la commune mais Somme Numérique assure une assistance permanente.

La commune va essayer de récupérer son nom de domaine.

IntraMuros et le site internet pourront être couplés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier l'hébergement du nouveau site et la gestion du nom de domaine à Somme Numérique et donne tous pouvoirs au maire et à Monsieur Sylvain MERCIER, adjoint chargé à la communication pour la mise en place du site.

DEGREVEMENT T.F.N.B

Le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du conseil municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de cinq ans maximum après l'installation.

Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune bénéficiant d'une dotation d'installation. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2021 pour une période de cinq ans.

GROUPES DE TRAVAIL CCALN

La CCALN a constitué des groupes de travail.

S'inscrivent :

Groupe « Développement économique, tourisme, économie solidaire et sociale » :

Dorothee DELARUE

Groupe « Action sociale » : Michèle LAMANÉ

Groupe « Petite enfance » : Angélique ELOY

Groupe « Aménagement du territoire » : Christian de CAFFARELLI

Groupe « Culture et communication » : Mélissa TAVERNIER

Groupe « Environnement » : Candice BARJAT

Groupe « Voirie » : Denis OPSOMER

Groupe « Eau » : Sylvain MERCIER

ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN

Le maire présente aux membres du conseil la demande de la Fédération Française d'Equitation afin d'ouvrir la Route européenne d'Artagnan. Il s'agit du premier itinéraire équestre européen.

Le tracé, emprunté également par les vélos et randonneurs, s'étend sur près de quatre mille kilomètres de chemins balisés, dont près de huit cents kilomètres de chemin dans la Région des Hauts de France.

Cet itinéraire traversant la Somme a été présenté au Département et validé par le Comité Départemental de Tourisme Equestre de la Somme.

L'autorisation pour le passage des cavaliers et l'accord pour inscrire cette route au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sont demandés à chaque commune traversée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le passage des cavaliers sur le territoire de la commune et donne son accord pour inscrire cette route au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Recrutement employé communal - Document Unique d'évaluation des risques professionnels :

Le centre de gestion a été contacté. Dans le cadre du recrutement d'un contractuel sur un emploi permanent, le recrutement doit être fait directement par la commune.

Des entretiens sont en cours avec des candidats.

Le document unique est en cours d'élaboration et sera soumis prochainement au conseil municipal.

- Formation des nouveaux élus : l'Association des Maires de France propose des formations gratuites aux élus. Deux conseillères se sont inscrites.

- Interdiction de fumer aux abords de l'école : Un arrêté préfectoral impose de porter le masque aux alentours de l'école. Il est donc également interdit de fumer devant l'école.

- Cadeaux de Noël des enfants : une réflexion est menée sur l'organisation et le choix des cadeaux.

- Activité sophrologie : une habitante de la commune propose une activité de sophrologie à raison d'une séance de 1 h 30 m par semaine. Le conseil demande qu'elle vienne exposer son projet lors d'une séance de conseil municipal et d'étudier les conditions d'occupation de la salle.

- Projet déchets verts : le projet a été accepté. Le conseil étudie la mise en place (clôture, conditions d'utilisation, jours d'ouverture...).

- Commissions : les habitants seront sollicités dans le prochain Trait d'union, lequel sera distribué fin septembre.

- Célébration des mariages : les mariages sont célébrés par le maire ou un adjoint, lequel est secondé soit par un conseiller municipal ou la secrétaire de mairie.

- Chemin d'Hainneville : une pétition a été remise à la mairie par des habitants du Chemin des Marais ; le chemin côté Hainneville est très endommagé par l'exploitation d'arbres de Monsieur TABUTEAU, ce qui abîme fortement le bas de caisse des véhicules. Les riverains demandent la remise en état du chemin.

Un courrier sera adressé au responsable des dégradations pour qu'il remette le chemin en état.

- Prochaine réunion de conseil : le 7 octobre 2020. La gendarmerie viendra nous présenter le dispositif participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.